

AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL pour un CONTRAT A DUREE DETERMINEE  
AUPRES DU SIEGE AICS KHARTOUM – BUREAU DE BANGUI  
N. COOR/RECARD/ 01/2021

**Renforcement de Capacités des Equipes-Cadres de Région et de Districts Sanitaire – « RECaRD »**

*Programme financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par*

*L'Agence Italienne Pour la Coopération au Développement*

**Contrat n. T03-173**

**AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL N. COOR/RECARD 01/2021**

**Profil :** Coordinateur/rice technique du programme T03-173 Renforcement de Capacités des Equipes-Cadres de Région et de Districts Sanitaire – « RECaRD »

**Réglementation en vigueur :**

Loi. du 11 août 2014 n.125, intitulée: " Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo".

Le décret du Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) du 22 juillet 2015 n. 113. Règlement définissant le "Statut de l'Agence italienne de coopération au développement" et notamment au chapitre 3, article 11, paragraphe 1, lettre c).

Résolution du Comité Conjoint du 19 novembre 2019 n. 101 "Critères et modalités de sélection du personnel n'appartenant pas à l'Administration Publique à employer avec un contrat de droit privé à durée déterminée régi par le droit local selon l'article 11 paragraphe 1 lettre c) du Statut AICS".

Le décret du Directeur de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement n 28 du 5.02.2021

L'Agence italienne pour la coopération au développement - bureau de Khartoum, a l'intention de recruter un/e Coordinateur/rice technique du programme, dans le cadre de l'action T03-173-EUTF Bêkou -2018 -Santé III "Renforcement de Capacités des Equipes-Cadres de Région et de Districts Sanitaire – « RECaRD »" (ci-après dénommé "le Programme"), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence Italienne pour la Coopération au développement (AICS).

## AICS DE KHARTOUM INFORME

Qu'un avis de vacance de poste est publié pour un profil de : Coordinateur/rice technique du programme pour le Programme T03-173 Renforcement de Capacités des Equipes-Cadres de Région et de Districts Sanitaire – « RECaRD »

### 1. TERMES DE RÉFÉRENCE

**Poste professionnel requis :** Coordinateur/rice technique du programme (Expert L4, Ref : "Determina Direttoriale AICS n. 28 del 5.02.2021 2021).

**Lieu d'affectation :** Bangui, avec des missions sur le terrain dans les zones d'intervention du programme selon les conditions de sécurité du pays.

**Typologie du contrat :** contrat a durée déterminée selon la législation locale soudanaise

**Rémunération :** Salaire annuel brut maximum 37.519,00 euros + ajustement Pays selon les critères définis dans le document « *Criteri e modalità per la selezione di personale non appartenente alla Pubblica Amministrazione da assumere con contratto di diritto privato a tempo determinato disciplinato dal diritto locale* » selon la Résolution du Comité Conjoint du 19 novembre 2019 n. 101, le décret du Directeur de l'Agence Italienne Pour la Coopération au Développement n. 28 du 05.02.2021

**Durée :** Le contrat aura une durée jusqu'à la fin du projet (30 Juin 2022), éventuellement renouvelable, y compris une période d'essai de trois mois.

**Période indicative de démarrage :** à la fin du processus de sélection.

### 2. FONCTIONS PRINCIPALES

#### Objectif

Le/la coordinateur/rice technique du programme devra assurer la mise en œuvre du programme. Il / elle dirigera l'unité de gestion du programme en supervisant et en coordonnant les activités et en surveillant l'atteinte des résultats escomptés.

Le/la coordinateur/rice technique du programme travaillera sous la supervision et en étroite coordination avec le Titulaire du bureau AICS Khartoum.

Il/elle travaillera aussi en étroite coordination avec le/la secteur sante de AICS Khartoum.

#### Description

En particulier, le/la coordinateur/rice technique du programme sera directement responsable de :

- Assurer la gestion globale technique et administrative du programme ;
- Assurer la liaison avec le ministère de la Santé afin d'assurer l'harmonisation complète et l'alignement de l'initiative aux politiques, aux stratégies et aux plans de santé nationaux ;
- Assurer la liaison avec les parties concernées au niveau central et local, les institutions partenaires, les agences multilatérales internationales et les ONG, OSC et OCB ;
- Assurer la liaison avec la délégation de l'UE en RCA ;
- Assurer la coordination et les synergies avec toutes les autres initiatives humanitaires et de développement mises en œuvre par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) et fournir une expertise pour un impact et des résultats optimaux ;
- Coordonner les composantes du programme relatives au renforcement des capacités institutionnelles ;

- Concevoir et mettre en œuvre le Plan Opérationnel Général conformément à l'Annexe I « Description de l'action et Description des tâches déléguées », en coordination avec les bureaux de l'AICS et avec le soutien de la UGP ;
- Aider l'AICS à préparer les termes de référence pour la sélection des experts locaux à court et à long terme et à participer à leur sélection sur demande ;
- Gérer le budget du programme ;
- Coordonner la formulation technique des appels d'offres et des appels à propositions pour les marchés de subventions, de services, de travaux et de fournitures conjointement et en coordination avec le responsable (juridique) des achats et de l'administration et sous la supervision et la collaboration de AICS ;
- Surveiller les aspects techniques et financiers liés aux contrats attribués ;
- Assurer la préparation et la soumission en temps voulu de tous les rapports techniques et financiers à la demande de l'UE et de l'AICS ;
- Assister les missions techniques et d'évaluation externes, y compris l'audit, et organiser/présenter toute la documentation requise ;
- Promouvoir les activités de communication et d'information conformément aux lignes directrices de l'UE, et de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement y compris les cérémonies, les ateliers et les événements liés au programme ;
- Contribuer à la mise à jour du plan du programme de communication et de visibilité en coordination avec le bureau AICS Bangui et AICS Khartoum ;
- Effectuer toute autre activité requise pour la bonne mise en œuvre du programme ;

**Interdiction d'exercer d'autres activités :** Le candidat sélectionné ne doit pas avoir exercé, au cours des trois dernières années, d'activité commerciale dans le pays de service, ni se trouver dans une situation de conflit, même potentiel, d'intérêts portant atteinte à l'exercice impartial des fonctions, comme prévu à l'article 53 du décret législatif n° 165 de 2001, visé par la loi n° 190 de 2012 et par le code d'éthique et de conduite de l'AICS. L'Administration se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité de ce qui a été déclaré à cet égard par le candidat sélectionné.

### 3. PROFIL REQUIS

#### 3.1 Conditions d'éligibilité essentielles

Les candidats seront considérés comme éligibles pour la sélection sur la base des exigences essentielles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- a) Âge ne dépassant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans), ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis au système de sécurité sociale italien (67 ans) ;
- b) D'être en bon état de santé apte à l'emploi
- c) Diplôme universitaire (niveau 7 du Cadre Européen des Certifications) dans des disciplines sanitaires (médecine, soins infirmiers, santé publique) ou dans des domaines liés à la coopération internationale, relations internationales, gestion de programmes. Les autres diplômes du niveau 7 ou 6 du Cadre Européen des Certifications, CEC seront pris en compte s'ils sont associés à une expérience professionnelle qualifiée dans le secteur d'intervention du présent avis. Les candidats peuvent se prévaloir des équivalences pour l'admission au concours public, publiées sur le site web du ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche [www.miur.it](http://www.miur.it).

- d) Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente dans les programmes humanitaires / de développement dans le domaine de la santé / des services sociaux au sein d'organisations internationales et / ou d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
- e) Au moins trois ans d'expérience en tant que coordinateur de programme avec des responsabilités de gestion et de coordination avec des organisations internationales et / ou des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris des OSC et des autorités locales.
- f) Connaissance de la langue française : niveau européen B2
- g) Connaissance de la langue italienne : niveau européen C1
- h) Maîtrise de l'usage des ordinateurs, notamment des programmes Microsoft (MS Word, Excel), des feuilles de calcul, des courriers électroniques (Outlook) et internet
- i) Ne pas avoir subi, au cours de la période de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une appréciation d'insuffisance dans l'évaluation du travail effectué/exécuté dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS autres que Khartoum.

Les critères essentiels ci-dessus doivent être en vigueur pour toute la durée du contrat

### 3.2 Conditions d'éligibilité préférentielles

Les conditions suivantes constitueront la qualification préférentielle pour le poste :

- a) Diplômes d'études supérieures (master universitaire, doctorat ou autres cours d'enseignement supérieur reconnus dans le secteur d'intérêt) en plus des exigences minimales indiquées au point c) ci-dessus ;
- b) Expérience dans la gestion des Conventions de Délégation avec l'UE
- c) Expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, connaissance des règles, réglementations et procédures en vigueur dans l'UE (PRAG) ;
- d) Connaissance de l'anglais (au moins niveau B2 - Cadre européen commun de référence)
- e) Expérience de travail pour le Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale - Direction Générale pour la coopération au développement et/ou l'Agence italienne pour la Coopération au Développement et/ou l'Union Européenne ;
- f) Expérience professionnelle similaire exercée dans le contexte africain.

Avant de soumettre leur candidature, les candidats doivent évaluer s'ils répondent à toutes les critères essentiels spécifiées dans le présent avis de vacance. Les expériences professionnelles indiquées dans le curriculum vitae ne sont comptabilisées qu'à partir du moment où le candidat a obtenu le diplôme requis pour le poste. Les dates de début et de fin de tous les emplois précédents et l'indication s'ils étaient à temps plein ou à temps partiel doivent être clairement indiquées dans le curriculum vitae. Les détails de toute expérience professionnelle, formation, recherche ou études doivent être fournis dans le dossier de candidature. Sur demande, les candidats doivent être en mesure de fournir des documents justificatifs indiquant clairement la durée et la nature de ces expériences.

## 4. COMMENT POSTULER

La soumission de la candidature dûment signée doit indiquer le numéro de l'avis de vacance de poste.

La demande rédigée en français doit comprendre les éléments suivants :

1. **Déclaration juridiquement contraignante** (conformément à l'art. 46 du D.P.R. italien 28.12.2000 n. 445), selon le modèle ci-joint, déclarant :

- a) Nom, prénom, date et lieu de naissance.
- b) Lieu de résidence.

- c) Age qui n'excède pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis à la sécurité sociale italienne (67 ans)
- d) D'être citoyen/enne .....(Pays)
- e) D'être en bon état de santé apte à l'emploi
- f) De jouir des droits civils et politiques
- g) De ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales, ne pas avoir fait l'objet de mesures préventives et ne pas être soumis à des poursuites pénales ou comptables tant en Italie qu'à l'étranger.
- h) De ne pas avoir été licencié, dispensé, déclaré déchu dans une administration publique, tant en Italie qu'à l'étranger.
- i) Ne pas être soumis aux obligations de service militaire.
- j) Ne pas avoir subi, au cours de la période de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une appréciation d'insuffisance dans l'évaluation du travail effectué/exécuté dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS autres que Khartoum.
- k) Avoir acquis la qualification académique requise par l'avis de sélection ;
- l) Avoir acquis l'expérience professionnelle requise par l'avis de sélection ;
- m) Avoir une connaissance écrite et orale de la langue française, au moins au niveau ..... du Cadre européen commun de référence pour les langues ;
- n) Avoir une connaissance écrite et orale de la langue italienne, au moins au niveau ..... du Cadre européen commun de référence pour les langues ;
- o) Avoir une connaissance et une utilisation efficace et constante des principales applications de Microsoft Office.

Toute fausse déclaration entraînera des sanctions pénales selon l'article 76 du D.P.R. italien. n. 445 du 28.12.2000, tel que modifié et complété par la suite, risque la cessation immédiate de l'emploi et la perte de toute prestation indûment obtenue.

**La demande doit également inclure la documentation suivante :**

- 2. **Lettre de motivation** en français signée ;
- 3. **Copie du passeport** en cours de validité ;
- 4. **Curriculum vitae en français** de trois pages maximum (en format Europass), signé,

Le/la candidat/e doit également fournir un numéro de téléphone et un courrier électronique pour les communications. Il/elle doit signaler toute modification intervenue après la soumission de la candidature.

La demande et toute la documentation doivent être reçues au plus tard le **1 octobre 2021 à 12h00** (heure de Khartoum) à l'adresse électronique suivante : **[recruitment.sudan@aics.gov.it](mailto:recruitment.sudan@aics.gov.it)**

Les candidatures doivent avoir comme objet : **COOR/RECARD 01/2021**

Veillez noter que seulement les candidatures complètes et reçues dans les délais seront acceptées et examinées.

**5. EXCLUSION DES PROCÉDURES DE SÉLECTION**

Les éléments suivants détermineront l'exclusion de la procédure de sélection :

- a) Les candidatures ne répondant pas aux critères d'éligibilité essentiels ;
- b) Les candidatures reçues après la date limite indiquée et qui ne respectant pas les conditions et modalités de soumissions énoncées dans la présente annonce ;
- c) Demandes non signées.

## 6. ÉVALUATION DES CANDIDATURES

A' la suite de la date limite de soumission des candidatures, le titulaire de AICS à Khartoum évalue la recevabilité des candidatures au regard de la satisfaction des critères essentielles et de l'absence de causes d'exclusion. L'exclusion sera communiquée aux candidats concernés.

Une commission d'évaluation composée de trois membres sera nommée conformément à l'art. 2 du document approuvé par la Delibera n.101 du Comité Conjoint n.101, évalue la qualité des candidatures en attribuant une note globale maximale de 100 points selon les critères suivants :

### QUALIFICATIONS (Max 70 points)

- Titres universitaires supplémentaires en addition au titre essentiel : jusqu'à 10 points ;
- Compétences linguistiques : jusqu'à 10 points ;
- Expérience professionnelle : jusqu'à 40 points ;
- Autres qualifications de compétences professionnelles : jusqu'à 10 points.

### ENTRETIEN (Max 30 points)

Les candidats qui obtiennent au moins 40 points, lors de l'évaluation des qualifications, sont invités à un entretien. Un maximum de 30 points peut être attribué. L'entretien se déroulera par connexion audio/vidéo. L'entretien se déroule dans les langues indiquées dans l'avis de vacance et évalue les connaissances, l'expérience, les compétences linguistiques, la capacité à exercer la fonction et toute autre qualifications jugée nécessaire pour évaluer le profil du candidat par rapport au poste.

L'invitation à un entretien est envoyée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le candidat dans le dossier de candidature. Les candidats n'ont pas droit au remboursement des frais engagés en relation à l'entretien.

Suite aux entretiens, une liste comprenant uniquement les candidats ayant obtenu une note globale non inférieure à 60 % du maximum de points attribuables (60 points) est rédigé.

## 7. RÉSULTATS DE LA SÉLECTION

Le candidat ayant obtenu le score le plus élevé est déclaré candidat vainqueur.

Il est informé par courrier électronique ou par tout autre moyen approprié.

La liste de classement reste valable un an et peut être prolongée d'un an au cas de besoins motivés liés à la mise en œuvre de l'initiative.

En cas de refus du candidat gagnant ou de résiliation anticipée du contrat, le bureau se réserve le droit de nommer un autre candidat de la liste de classement - si les ressources financières nécessaires sont disponibles.

En cas d'égalité du nombre de points, le/la plus jeune candidat/e sera préféré/e.

La liste de classement est publiée sur le site Internet AICS Rome, AICS Khartoum.

Le contrat de travail entre AICS Khartoum et le candidat/e sélectionné/e par la procédure de recrutement donne la possibilité' aux deux parties - en présence d'une juste cause ou d'un fait d'une gravité telle qu'il ne permet pas la poursuite, même provisoire, de la relation de travail - de résilier le contrat.

Dans tous les cas, l'employé peut résilier le contrat avec un préavis de 2 mois.

Le contrat de travail prévoit la signature du Code d'éthique et de comportement du personnel de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement par l'employé selon l'art. 11, virgule 1, let. C) du décret ministériel n. 113 du 22 juillet 2015.

## **8. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

L'envoi des candidatures par les candidats implique le consentement au traitement des ses données personnelles, y compris les données sensibles, par le personnel affecté au classement et stockage des candidatures et à leur utilisation aux fins du processus de sélection.

Le responsable du traitement des données est le titulaire du siège de AICS Khartoum.

## **9. CLAUSE DE PROTECTION**

À tout moment du processus de sélection, AICS a le droit, à son entière discrétion, de mettre fin au processus de recrutement pour des raisons organisationnelles ou financières.

## **10. TRANSPARENCE**

Le présent avis de vacance est publié sur les sites Internet AICS Rome, AICS Bureau Khartoum et Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Khartoum, le 8 septembre 2021